



Commission permanente du 4 avril 2022

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE PAUVRETÉ VOLET INSERTION

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, conformément à la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 25 octobre 2021 portant sur l'adoption des avenants financiers 2021/2022 aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté, il est proposé : - d'une part, de reconduire pour 2022 l'octroi de subventions de fonctionnement correspondant à des actions relevant de l'axe Insertion vers l'emploi, pour un montant total de 207 500 €, - d'autre part, d'expérimenter, dans les périmètres géographiques prioritaires, les diagnostics individuels mobilité proposés par l'Etat à raison de 500 € par diagnostic effectué, pour un montant de 25 812,12 € défini par l'Etat dans le Haut-Rhin et dont 25 500 € seront utilisables (en multiple de 500 €)

La commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **7 000 €** relevant de la stratégie Pauvreté, pour la réalisation de diagnostics individuels, à Mobilité Mod'emploi, 5 rue de Gutenberg à Vieux-Thann

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL

Le Fonds de Solidarité Territorial (FST), permet de soutenir des projets d'investissement (immobilier et équipement) portés par les partenaires institutionnels et associatifs locaux qui améliorent la qualité de vie quotidienne des habitants et des usagers.

La Commission permanente a décidé l'attribution de subvention d'investissement au titre du Fonds de solidarité Territoriale (FST) pour un montant de **33 800 €** :

- **1 000 €**, à la croix rouge française comité de Cernay et environs, pour l'acquisition d'un défibrillateur et de 2 postes radio pour les postes de secours
- **10 500 €**, à Thann Olympic natation, pour l'acquisition d'aqua-bike
- **11 700 €**, à la commune d'Oderen, pour la mise en place d'un terrain multisports
- **3 400 €**, à l'association agréée pêche et protection milieu aquatique vallée de la Thur, pour la création de frayères pour la commune de Willer-sur-Thurr.
- **7 200 €**, à l'union touristique les amis de la nature d'Uffholtz, pour l'agrandissement du refuge du Molkenrain à Uffholtz



Lettre du canton de Cernay

Annick LUTENBACHER - Raphaël SCHELLENBERGER



POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE - CONTRIBUTIONS AU FONCTIONNEMENT ET AUX INVESTISSEMENTS COURANTS ANNUELS 2022 DES SYNDICATS MIXTES DE MONTAGNE

La Commission permanente a décidé d'attribuer pour le Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon :

- **248 900 €**, au titre des contributions aux dépenses de fonctionnement
- **10 000 €**, au titre des investissements courants annuels,

ATTRIBUTION D'AIDES EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVE ET DE LA SAUVEGARDE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

C'est un dispositif de subvention au bénéfice des particuliers (propriétaire occupant, locataire du parc locatif privé et bailleurs du parc privé) qui réalisent des travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement).

- **4 000 €** : à des particuliers du canton de Cernay, pour l'aide à la rénovation de logements

SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE AU MONDE SPORTIF PROGRAMMATION 2022 - ATTRIBUTION DE DIVERSES AIDES DANS LE SECTEUR SPORTIF

- **3 000 €** : à l'association « la Nordique des crêtes » de Ranspach, pour l'organisation de la Nordique des Crêtes les 22 et 23 janvier 2022 au Markstein
- **300 €** : au comité départemental de boxe anglaise du Haut-Rhin à Kingersheim, pour l'organisation du Championnat de Boxe amateur éducative haut-rhinois le 13 février 2022 à Cernay.

POLITIQUE D'INSERTION : INDEMNISATION DES REPRESENTANTS DES BENEFICIAIRES DU RSA AUX INSTANCES

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active (rSa) et réformant les politiques d'insertion, prévoit la présence de représentants des bénéficiaires du rSa aux équipes pluridisciplinaires. Compte tenu de la grande précarité financière de ces personnes, la Commission Permanente du 6 novembre 2009 du Conseil général du Haut-Rhin a approuvé l'attribution d'un défraiement, d'un montant forfaitaire de 30 € par réunion. Ce soutien est à poursuivre en 2022, sur le territoire du Haut-Rhin, comme les années précédentes, sans attendre une convergence des méthodologies d'interventions sur l'ensemble du territoire, qui est en voie de construction. Ce rapport a pour objet d'attribuer cette indemnisation en faveur des six bénéficiaires du rSa concernés pour un montant total de **1 110 €**.



Lettre du canton de Cernay

Annick LUTENBACHER – Raphaël SCHELLENBERGER



COLLEGE ROBERT SCHUMAN DE SAINT-AMARIN CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (A.P.D.)

L'opération de construction d'un gymnase sur le site du collège Robert Schuman de Saint-Amarin est inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement de la Collectivité européenne d'Alsace. Il est proposé à votre Assemblée d'entériner la proposition d'Avant-Projet Définitif remise par le Cabinet d'architectes Jacques KOESSLER mandataire associé avec l'agence d'architecture ANTONELLI & HERRY, titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre, afin de lui permettre de poursuivre sa mission au stade du Projet. L'évaluation prévisionnelle des travaux s'élève à 2 713 092 €/HT, valeur avril 2021, pour un coût prévisionnel d'opération de 3 511 500 €/HT > (4 213 800 €/TTC), projection fin d'opération : début 2024

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE SOUTIEN AUX RELAIS ET OPERATEURS CULTURELS, POLES RESSOURCES MUSIQUES ACTUELLES, FESTIVALS D'ENVERGURE ET STRUCTURES POUR LA PRATIQUE ARTISTIQUE

Au titre du soutien aux relais et opérateurs culturels, lieux de diffusion, pôles ressources musiques actuelles, festivals d'envergure et structures ressources pour la pratique artistique, la commission permanente a décidé d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions en fonctionnement et en investissement.

- **30 000 €** : à la communauté de communes de thann-Cernay, pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du nouvel espace culturel Thann-Cernay en 2022

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA VERS L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI

L'accompagnement des bénéficiaires du rSa est un axe fondamental de la politique d'insertion menée par la Collectivité européenne d'Alsace pour favoriser un retour rapide vers l'emploi et une activité pour tous les bénéficiaires du rSa.

Pour ce faire, la relation avec nos partenaires a été refondée. Elle est aujourd'hui basée à la fois sur une logique d'investissement social et une logique d'objectifs et de résultats. C'est ainsi que les exigences de la Collectivité européenne d'Alsace vis-à-vis des professionnels assurant l'accompagnement ont été redéfinies avec un appel à projets insertion que nous avons lancé le 7 décembre 2021. Ce dernier manifeste avec précision le cadre d'intervention attendu pour les critères d'accompagnement (public visé, fréquence et durée de l'accompagnement, l'importance des domaines d'activités adaptés pour les professionnels référents, objectif de retour à l'activité et à l'emploi, objectif de sortie du dispositif rSa) afin d'en améliorer la qualité.

Après l'examen approfondi des projets déposés par les opérateurs de l'insertion, le financement de 16 555 places a été proposé pour un montant de **12 973 704 €**. Ce sont 1 769 places supplémentaires par rapport à 2021, en complément de l'accompagnement proposé par les travailleurs sociaux et Pôle Emploi.



Lettre du canton de Cernay

Annick LUTENBACHER - Raphaël SCHELLENBERGER



La commission permanente a donc décidé d'attribuer des aides financières aux structures retenues suite à l'appel à projets pour la mise en œuvre des actions. Elle a autorisé les bénéficiaires du rSa à percevoir l'allocation rSa en neutralisant les revenus tirés de leurs activités professionnelles saisonnières agricoles sans incidence financière sur le montant de l'allocation rSa.

Le montant total maximal des subventions de fonctionnement s'élève à **12 973 704 €**.

Pour le canton de CERNAY, le montant des subventions s'élève à **157 160 €**.

Annick LUTENBACHER

Conseillère d'Alsace du Canton de Cernay
Déléguée à la Montagne
Présidente du Syndicat mixte
Markstein Grand-Ballon
Présidente du Syndicat mixte Thur Amont
Maire honoraire de Fellingering
Secrétariat : 03.89.30.60.14
mail : annick.lutenbacher.elue@alsace.eu

Raphaël SCHELLENBERGER

Conseiller d'Alsace du Canton de Cernay
Député du Haut-Rhin
Secrétariat : 03.89.28.20.59
mail : raphael.schellenberger.elu@alsace.eu